



ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DU BETAIL ET DES VIANDES

**CAHIER DES CHARGES, PROCEDURES ET PLAN DE  
CONTROLE**

**VEAU D'ORIGINE FRANCAISE**

REF. : CTVOF01A.DOC - Révision 0 - 26 avril 2000

**Pour  
INTERBEV**

Nom : Monsieur Jean-Louis BIGNON

Fonction : Délégué Général INTERBEV

Date : 26/04/00

Visa :

Maison Nationale des Eleveurs

149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - ☎ 01 40 04 51 13 - Télécopieur : 01 40 04 51 22 - E-mail : interbev@interbev.asso.fr

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>2. ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR</b>	<b>4</b>
<b>3. MISSIONS DE SGS ICS</b>	
<b>3.1. ABATTOIRS/ABATTEURS</b>	<b>5</b>
<b>3.5 - ATELIERS DE DECOUPE</b>	<b>5</b>
<b>3.3. GMS</b>	<b>5</b>
<b>3.4. BOUCHERS ARTISANS</b>	<b>6</b>
<b>4. CONTROLES PERIODIQUES DU CAHIER DES CHARGES VEAU ORIGINE FRANCE MOYENS ET METHODES MIS EN ŒUVRE PAR SGS ICS</b>	<b>7</b>
<b>4.1. NATURE DES CONTROLES.</b>	<b>7</b>
<b>4.2. FREQUENCE DES INTERVENTIONS</b>	<b>7</b>
<b>4.3. OBJETS ET METHODES DE CONTROLE</b>	<b>7</b>
<b>5- SUIVI DES ECARTS - CODES CONCLUSIONS</b>	<b>15</b>
<b>5.1- FOURNISSEURS</b>	<b>15</b>
<b>5.2- DISTRIBUTION</b>	<b>16</b>

## 1. PREAMBULE

L'Interprofession bovine INTERBEV, a mis en place, en mars 1996, la signature Viande Bovine Française (VBF), confortée par le dépôt, en mai 1998, du cahier des charges et des procédures correspondantes, afin de satisfaire au règlement communautaire N° 820/97.

Aujourd'hui, INTERBEV met en place un cahier des charges concernant le «Veau d'origine Française»

- **animal né, élevé et abattu en France,**
- **âgé de moins de 6 mois.**

Ce cahier des charges est applicable par tout opérateur qui en fait la demande auprès d'INTERBEV. Les viandes de veau pourront ainsi être identifiées et étiquetées par les mentions :

- . Veau origine France,
- . Veau d'origine française,
- . Veau Français,
- . Veau de tradition française,
- . Origine France,
- . Né, élevé, abattu en France,
- . ou toute mention équivalente validée par INTERBEV.

Le présent document précise les modalités :

- . d'engagement de l'abatteur responsable vis à vis d'INTERBEV de la viande de veau,
- . de contrôle des caractéristiques énoncées du **VEAU D'ORIGINE FRANCAISE** par la société de contrôle SGS ICS.
- . de suivi des écarts par INTERBEV.

## 2. ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

L'entreprise qui souhaite s'engager dans la démarche du veau d'origine française adresse une fiche d'engagement dûment remplie à INTERBEV (*voir Annexe 1*).

INTERBEV communique cet engagement à SGS ICS pour traitement. Ce traitement consiste à habilitier l'opérateur en lui attribuant un numéro d'engagement. Un récépissé d'engagement est ensuite retourné à l'opérateur.

En s'engageant dans cette démarche interprofessionnelle, l'opérateur accepte :

- . d'utiliser pour la viande de veau des supports de traçabilité en respectant les procédures prévues dans les normes NF V 46007 et NF V 46010.
- . les contrôles des administrations concernées,
- . les contrôles mis en place par INTERBEV, propriétaire du présent cahier des charges.

### 3. MISSIONS DE SGS ICS

SGS ICS effectue les contrôles auprès des différents opérateurs.

#### 3.1. ABATTOIRS/ABATTEURS

SGS ICS effectue les contrôles de chaque *abatteur* et de chaque *abattoir* associé. Ce contrôle porte notamment sur :

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs en bouverie lors de la réception des animaux vivants (*rapprochement du n°IPG et du PASSEPORT BOVIN*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de l'abattage ,
- la traçabilité des carcasses de veau selon les procédures de la norme NF V 46007,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

#### 3.5 ATELIERS DE DECOUPE

SGS ICS effectue les contrôles de chaque *atelier de découpe*. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers,
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe,
- la traçabilité des viandes découpées selon les procédures de la norme NF V 46010,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

#### 3.3. GMS

SGS ICS effectue les contrôles des *GMS* engagés. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers, des PAD, des UVC (*le cas échéant*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe (*le cas échéant*),
- la traçabilité des viandes découpées mise en rayon selon les procédures de la norme NF V 46010,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

### **3.4. BOUCHERS ARTISANS**

SGS ICS effectue les contrôles des *bouchers artisans* engagés. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers, des PAD (*le cas échéant*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe,
- la traçabilité des viandes découpées mise en vitrine selon les procédures de la norme NF V 46010,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

**4. CONTROLES PERIODIQUES DU  
CAHIER DES CHARGES VEAU D'ORIGINE  
FRANCAISE  
MOYENS ET METHODES MIS EN ŒUVRE  
PAR SGS ICS**

**4.1. NATURE DES CONTROLES.**

Les contrôles pris en compte pour la surveillance de la conformité des produits sont les contrôles internes mis en œuvre par les opérateurs eux mêmes ainsi que les contrôles externes exercés par SGS ICS.

Le présent plan de contrôle décrit l'articulation des contrôles internes et des contrôles externes.

Les interventions du plan de contrôle externe consistent en des contrôles :

- des entreprises d'abattage,
- des entreprises de découpe des viandes,
- des GMS,
- des bouchers artisans

**4.2. FREQUENCE DES INTERVENTIONS**

SGS ICS applique pour chaque intervention les fréquences résumées dans le **tableau 1**.

**4.3. OBJETS ET METHODES DE CONTROLE**

Les méthodes de contrôle internes et externes pour chaque point à contrôler à toutes les étapes du schéma de vie du produit sont résumées dans le **tableau 2**.

Les contrôles effectués par SGS ICS permettent de vérifier sur les sites élevage, abattage, découpe et distribution (GMS, bouchers artisans):

- l'existence et l'application de moyens de maîtrise exigés par le cahier des charges,
- l'application correcte des méthodes de contrôle internes spécifiées par le cahier des charges,
- la conformité du produit et de sa fabrication au cahier des charges pour chaque caractéristique explicite ou implicite.

Les contrôles sont réalisés selon des procédures documentées et donnent lieu à la remise d'un compte-rendu et si nécessaire, de fiches d'écart permettant le suivi des non-conformités ou remarques constatées par l'auditeur ou le contrôleur.

**Tableau 1 : Fréquence des contrôles de SGS ICS**

<b>INTERVENTIONS</b>	<b>Fréquence des interventions SGS ICS</b>
- Contrôle abatteur / abattoir	- 1 fois par an.
- Contrôle atelier de découpe	- 1 fois par an.
- GMS	- 30 % par an des opérateurs engagés.
- Contrôle Bouchers artisans	- 30 % par an des opérateurs engagés.

**TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit**

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>ETAPE 1 : ABATTAGE, RESSUAGE, REFRIGERATION ET MISE EN QUARTIERS</b>					
<p>⇒ <i>Provenance des animaux et naissance en France</i></p> <p>⇒ <i>Origine des animaux</i></p>	- Bouverie.	- Bouvier, à chaque livraison des animaux	<p>- Vérification visuelle et documentaire à partir des boucles d'oreilles et des Passeports bovins ( présence des étiquettes de mouvement)fournis par les transporteurs avant entrée en bouverie</p> <p>- Pour la provenance : contrôle documentaire des bons de livraison</p> <p>- Vérification visuelle du n° d'oreille à 10 chiffres (IPG)</p> <p>- Pour la naissance en France : contrôle documentaire du n° du cheptel naisseur à 8 chiffres.</p>	- Abattoir, par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<p>- Vérification visuelle du contrôle à réception de la provenance des animaux et de leur naissance en France.</p> <p>- Contrôle visuel et documentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. de la vérification des Passeports bovins ( présence des étiquettes de mouvement) et des boucles d'oreilles en bouverie,</li> <li>. vérification du registre en bouverie</li> <li>. vérification des enregistrements des preuves</li> </ul>
<p>⇒ <i>Age maximum : 6 mois</i></p>	Abattoir	- Personnel abatteur à chaque carcasse	- Vérification du passeport (date de naissance) et de l'identification de la carcasse en viande de veau	- Abattoir, par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification du passeport (date de naissance) et de l'identification de la carcasse en viande de veau

**TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit**

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>ETAPE 1- SUITE -</b>					
⇒ <i>Identification et traçabilité des carcasses, quartiers .</i>	- Abattoir puis abatteur et grossiste, le cas échéant.	- Personnel sur chaîne d'abattage et en frigo, à chaque carcasse.	<p>Vérification visuelle de l'identification des carcasses par un N° carcasse.</p> <p>- Vérification visuelle de l'identification des carcasses et des quartiers par l'étiquette informative.</p> <p>- Vérification de la correspondance entre les différents identifiants.</p> <p>- Vérification de la mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges et n° de carcasse sur facture ou BL</p>	- Abattoir, abatteur et grossiste, le cas échéant par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<p>- Contrôle visuel de la conformité de l'identification des carcasses et quartiers en frigo de stockage ou à l'expédition.</p> <p>- Vérification de l'identification des carcasses et des quartiers par l'étiquette informative.</p> <p>- Contrôle documentaire de la correspondance entre les différents identifiants et de la possibilité de retrouver les informations relatives à chaque carcasse.</p> <p>- Vérification de la mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges et n° de carcasse sur facture ou BL</p>

**TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit**

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>ETAPE 2 : DECOUPE EN PAD ET UVC</b>					
⇒ <i>Sélection et conformité des quartiers découpés et traçabilité des découpes.</i>	- Atelier de découpe.	- Opérateur cession atelier ou expédition, pour chaque lot découpé.	- Contrôle visuel de l'identification des quartiers entrés en découpe. - Contrôle documentaire du registre d'abattage ou documents équivalents. - Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe.	- Atelier de découpe par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de l'identification des quartiers entrés en découpe. - Contrôle documentaire du registre d'abattage ou doc. équivalents. - Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe ou équivalent. - Contrôle documentaire des factures ou bons de livraison correspondant aux viandes livrées (mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges, n° des carcasses correspondant aux viandes livrées) : traçabilité remontante
⇒ <i>Comptabilité matière.</i>	- Atelier de découpe.	- Responsable atelier découpe, chaque lot découpé.	- Calcul et vérification des rendements matière pour chaque lot découpé.	- Atelier de découpe par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification des rendements matière (bilan matière) et des fiches de découpe ou équivalent sur quelques lots par sondage.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>ETAPE 3 :GMS, COMMERCIALISATION</b>					
⇒ <i>Identification des viandes et traçabilité.</i>	- GMS.	- Personnel et responsable rayon boucherie, lors de la mise en rayon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle du n° de lot de découpe reporté sur la facture ou bon de livraison des viandes reçues avec la mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges</li> <li>- Contrôle visuel de la présence des étiquettes informatives sur la carcasse en vente.</li> <li>- Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC.</li> <li>- Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe.</li> </ul>	- GMS par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle du n° de lot de découpe reporté sur la facture ou bon de livraison des viandes reçues avec la mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges</li> <li>- Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC.</li> <li>- Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe.</li> <li>- Contrôle visuel de la présence des étiquettes informative</li> </ul>
⇒ <i>Comptabilité matière (en cas de double rayon)</i>	- GMS.	- Personnel et responsable rayon boucherie, chaque lot découpé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul du rendement matière (bilan matière) à partir des fiches de lot.</li> <li>- Vérification de la comptabilité matière du veau d'origine française et générale viandes.</li> </ul>	- GMS par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la tenue d'une comptabilité matière du veau d'origine française (<i>en cas de double rayon</i>).</li> <li>- Calcul du rendement matière à partir des fiches de lot ou vérification des comptabilités matière.</li> </ul>

**TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit**

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>ETAPE 3 :BOUCHERS ARTISAN, COMMERCIALISATION</b>					
⇒ <i>Identification des viandes et traçabilité.</i>	- Boucherie de détail.	- Personnel et responsable boucherie,	- Contrôle visuel de la présence des étiquettes informative sur la carcasse mise en vente.	- Boucherie par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de la présence des étiquettes informative sur les pique prix  - Contrôle visuel de l'étiquette informative sur les carcasses  - Contrôle documentaire des factures ou bons de livraison avec mention veau d'origine française ou tout autre mention prévue dans le cahier des charges et N° de carcasse ou lot
⇒ <i>Comptabilité matière (en cas de double rayon)</i>	- Boucherie de détail.	- Personnel et responsable boucherie,	- Calcul du rendement matière (bilan matière) à partir des fiches de lot.  - Vérification de la comptabilité matière du veau d'origine française et générale viandes.	- Boucherie par un contrôleur SGS ICS selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification de la tenue d'une comptabilité matière du veau d'origine française ou d'une fiche de lot de découpe( <i>en cas de double rayon</i> ).  - Calcul du rendement matière à partir des fiches de lot ou vérification des comptabilités matière.

**TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit**

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS ICS	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
<b>POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIERE</b>					
⇒ <i>Engagement des partenaires amont et aval de chaque opérateur contrôlé</i>				- ensemble de la filière	- Relevé de l'identité des partenaires amont et aval des opérateurs contrôlés et vérification documentaire de leur engagement le cas échéant(base de données tenue par INTERBEV)
⇒ <i>Traçabilité des veaux et origine française</i>				- ensemble de la filière	- Relevé des identifiants successifs des viandes de veau d'origine française à chaque stade contrôlé, en remontant la filière, de façon à retrouver leur origine (n° cheptel naisseur en France)

## 5- SUIVI DES ECARTS - CODES CONCLUSIONS

### 5.1- FOURNISSEURS

Le tableau 4 présente une typologie des écarts avec le code conclusion correspondant pour les fournisseurs (abattoirs, abatteurs, ateliers de découpe).

**Tableau 3:** une typologie des écarts fournisseur:

<b>LIBELLE</b>	<b>Code Conclusion</b>
<b>LIVRAISON DE VIANDE DE VEAU D'ORIGINE FRANCAISE(en cas d'achat)</b>	
<i>Documents de livraison (factures ou BL) :</i>	
. non disponibles	1
. sans n° de lot ou de carcasse	1
. sans mention veau d'origine française ou équivalent prévu dans le cahier des charges	1
. avec mention de l'origine française sous un libellé différent d'un de ceux prévus au cahier des charges et non notifié à Interbev	1
<i>Viandes livrées (carcasses, quartiers, PAD) :</i>	
. sans n° de carcasse ou de lot	2
. pour les carcasses : avec n° de carcasse sur étiquette uniquement (et pas à l'encre)	1
. sans mention veau d'origine française ou équivalent prévu dans le cahier des charges	2
<b>ACTIVITE D'ABATTAGE, DE MISE EN QUARTIER ET DE DECOUPE</b>	
Pas de passeport bovin avec certains animaux destinés à la commercialisation en veau d'origine française	2
Pas de n° cheptel naisseur sur les passeport bovin mais carcasses correspondantes vendues en veau d'origine française	2
Pas de preuve de la vérification du n° de cheptel naisseur	2
Pas de vérification de la correspondance passeport bovin /animal livré (n° passeport bovin /n° d'oreille)	2
Le n° d'abattage n'apparaît pas sur les 4 quartiers	1
Le n° d'abattage n'est pas à l'encre sur la viande	1
Pas de correspondance n° d'abattage / n° à 10 chiffres	2
On ne peut pas retrouver la corresp. n° d'oreille/ n° d'abattage/ n° passeport bovin	2
<b>ACTIVITE DE DECOUPE</b>	
Découpe avec mélange des lots de veau d'origine française et d'autres lots	2
Pas de n° de lot de découpe ou de date de découpe permettant de retrouver les lots de viandes entrées en découpe	2
Absence de tenue d'une comptabilité matière	2
Quantités de veau d'origine française sorties > entrées	2

**Tableau 3:** une typologie des écarts fournisseur (suite 1)

<b>EXPEDITION DES VIANDES PAR LE FOURNISSEUR</b>	
<i>Documents de livraison (factures ou BL) :</i>	
. non disponibles	1
. sans n° de lot ou de carcasse	1
. sans mention veau d'origine française ou équivalent prévu dans le cahier des charges	1
. avec mention de l'origine française sous un libellé différent de veau d'origine française ou ceux prévus dans le cahier des charges	1
<i>Vianes expédiées (carcasses, quartiers, coupes de gros, PAD, UVC) :</i>	
. sans n° de carcasse ou de lot	2
. sans mention veau d'origine française ou équivalent prévu dans le cahier des charges	2

## 5.2- DISTRIBUTION

Le tableau 5 présente une typologie des écarts avec le code conclusion correspondant pour les distributeurs (GMS, bouchers artisans).

**Tableau 4:** une typologie des écarts distributeur

<b>LIBELLE DE L'ECART</b>	<b>Code conclusion</b>
<i>Approvisionnements</i>	
Bons de livraison ou factures des viandes en stock non disponibles	1
Pas de mention veau d'origine française sur les bons de livraison ou factures du fournisseur	1
Mention de l'origine française sur BL/factures mais pas sous libellé prévu au cahier des charges	1
Pas de n° lot/carcasse sur les bons de livraison ou factures du fournisseur	1
viande permettant de retrouver la facture/BL prouvant l'origine française	
Pas d'identifiant sur la viande ce qui ne permet pas de retrouver la facture ou le bon de livraison	2
Pas de n° lot/carcasse sur les viandes en frigo	1
<i>Activité de découpe (le cas échéant)</i>	
Découpe avec mélange des lots de veaux d'origine française avec d'autres lots	2
Absence de n° de lot de découpe sur les UVC	2
Absence d'étiquettes informatives sur les UVC	1
Double rayon et absence de tenue d'une comptabilité matière	2
Quantités de veau d'origine française sorties > entrées	2
<i>Mise en vente</i>	
PLV veau d'origine française déborde sur la viande de veau d'origine non française ou absence de tenue d'un double rayon	2
PLV veau d'origine française déborde sur le rayon viande de gros bovin ou abats	2

# Veau d'Origine Française

## Codes conclusion

### ***Code 0 :***

- ◆ Aucune non-conformité constatée
- ◆ Respect de l'ensemble des caractéristiques de la démarche veau d'origine française

### ***Code 1 :***

- ◆ Non-conformité(s) mineure(s) constatée(s) ne mettant pas en cause la traçabilité du veau d'origine française
- ☞ Actions correctives à mettre rapidement en place
- ☞ Contre-visite de contrôle

### ***Code 2 :***

- ◆ Au moins une non-conformité majeure constatée mettant en cause le principe même de traçabilité du veau d'origine française
- ◆ Non-conformité maintenue à l'issue de la contre-visite pour code 1
- ☞ Actions correctives à mettre rapidement en place
- ☞ Contre-visite de contrôle dans un délai rapproché

### ***Code 3 :***

- ◆ Non-conformité maintenue à l'issue de la contre-visite pour code 2
- ◆ Non-conformité majeure grave constatée, tromperie sur l'origine
- ☞ Traitement particulier d'INTERBEV ( maintien ou retrait du logo au cas par cas)
- ☞ Transmission du dossier à la DGCCRF pour suites à donner